

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 7 octobre 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 28, 29, 30 septembre et 1er octobre 2015**

**2015 DDEEES 82** Subventions (32.600 euros) à 6 associations de commerçants pour les illuminations de fin d'année 2014 (7e).

**Mme Olivia POLSKI, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 15 septembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à 6 associations de commerçants pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2014 ;

Vu l'avis du conseil du 7e arrondissement, en date du 14 septembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5.900 euros est attribuée à l'union des commerçants, industriels, artisans et prestataires de services du VIIe arrondissement UCIAP 7e située 7, rue Duvivier (7e) (9826 – 2015-00059) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2014. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 66.120 euros.

Article 2 : Une subvention de 8.100 euros est attribuée au comité Saints-Pères Grenelle située 37, rue de Grenelle (7e) (19376 - 2015-01272) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2014. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 27.220 euros.

Article 3 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée au comité Bourgogne Paris situé 31, rue de Bourgogne (7e) (182056 – 2014-07418) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2014. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 18.120 euros.

Article 4 : Une subvention de 8.000 euros est attribuée à l'union interprofessionnelle de la rue Clerc, rue de Grenelle, rue du Champ de Mars située 54, rue Clerc (7e) (73122 – 2015-00197) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2014. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 37.970 euros.

Article 5 : Une subvention de 4.600 euros est attribuée à l'association Carré Rive Gauche, le meilleur de l'art, association des antiquaires et galeries d'art située 16, rue des Saints Pères (7e) (109541 – 2015-00260) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2014. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 33.319 euros.

Article 6 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Verneuil village située 50, rue de Verneuil (7e) (77381 – 2015-00271) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2014. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 4.994 euros.

Article 7 : Les dépenses correspondantes, s'élevant au total à 32.600 euros, seront imputées sur le budget de fonctionnement 2015 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 (VF55004).

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**